

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 16/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 11

Date de la convocation :
26/03/2026

Date d'affichage : 26/03/2026

DOMAINE :
Institutions et vie
politique

SOUS-DOMAINE :
Fonctionnement des
assemblées

OBJET :
Composition de la
commission d'appel
d'offres

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude CANSINO, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Thomas ALBY ; Jean-Baptiste BANZET ; Rémi CROT ; Guillaume DEPAUW ; Yvette DURAND ; Marie-Christine GELIS (3^{ème} adjoint) ; Eva GRAND ; Martine LOUBET (1^{er} adjoint) ; Jean-Luc SALUSTE (2^{ème} adjoint) ; Magali VIDAILLAT

EXCUSÉS :

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Claude CANSINO

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public.

Vu l'article L1411-5 du CGCT,
Vu l'article 22 du Code de la Commande publique,
Monsieur le Maire informe qu'à la suite du renouvellement des assemblées locales, la commission d'appel d'offres doit être renouvelée. Il propose de procéder à l'élection des membres qui composeront cette commission et de valider sa composition.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et procède à l'élection des membres titulaires et suppléants. La composition de la commission d'appel d'offres s'établit comme suit :

Président : Claude CANSINO

Membres titulaires : Martine LOUBET
Jean-Luc SALUSTE
Eva GRAND

Membres suppléants : Thomas ALBY
Rémi CROT
Yvette DURAND

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Claude CANSINO



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 011-211100110-20260331-DCM162026-DE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 17/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 11

Date de la convocation :
26/03/2026

Date d'affichage : 26/03/2026

DOMAINE :
Institutions et vie
politique

SOUS-DOMAINE :
Désignation de
représentants

OBJET :
Désignation des délégués
à l'Agence Technique
Départementale de
l'Aude (ATD11)

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude CANSINO, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Thomas ALBY ; Jean-Baptiste BANZET ; Rémi CROT ; Guillaume DEPAUW ; Yvette DURAND ; Marie-Christine GELIS (3^{ème} adjoint) ; Eva GRAND ; Martine LOUBET (1^{er} adjoint) ; Jean-Luc SALUSTE (2^{ème} adjoint) ; Magali VIDAILLAT

EXCUSÉS :

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Claude CANSINO

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de procéder à la désignation des délégués du conseil municipal pour représenter la commune au sein de l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. Jean-Luc SALUSTE comme délégué titulaire et M. Rémi CROT comme délégué suppléant à l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Claude CANSINO



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 011-211100110-20260331-DCM172026-DE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON**

N° 18/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 11

Date de la convocation :
26/03/2026

Date d'affichage : 26/03/2026

DOMAINE :
**Institutions et vie
politique**

SOUS-DOMAINE :
**Désignation de
représentants**

OBJET :
**Désignation des délégués
au Syndicat Audois
d'Energies et du
Numérique (SYADEN)**

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude CANSINO, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Thomas ALBY ; Jean-Baptiste BANZET ; Rémi CROT ; Guillaume DEPAUW ; Yvette DURAND ; Marie-Christine GELIS (3^{ème} adjoint) ; Eva GRAND ; Martine LOUBET (1^{er} adjoint) ; Jean-Luc SALUSTE (2^{ème} adjoint) ; Magali VIDAILLAT

EXCUSÉS :

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Claude CANSINO

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire informe le conseil que, suite aux élections municipales, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués du conseil municipal pour représenter la commune au sein du Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **désigne** M. Thomas ALBY comme délégué titulaire et Mme Martine LOUBET comme déléguée suppléante au Syndicat Audois d'Energies et du Numérique.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Claude CANSINO



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 011-211100110-20260331-DCM182026-DE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 19/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 11

Date de la convocation :
26/03/2026

Date d'affichage : 26/03/2026

DOMAINE :
Institutions et vie
politique

SOUS-DOMAINE :
Désignation de
représentants

OBJET :
Désignation de
représentants de la
commune à la
Commission Locale
d'Évaluation des
Charges Transférées
(CLECT) de
Carcassonne Agglo

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude CANSINO, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Thomas ALBY ; Jean-Baptiste BANZET ; Rémi CROT ; Guillaume DEPAUW ; Yvette DURAND ; Marie-Christine GELIS (3^{ème} adjoint) ; Eva GRAND ; Martine LOUBET (1^{er} adjoint) ; Jean-Luc SALUSTE (2^{ème} adjoint) ; Magali VIDAILLAT

EXCUSÉS :

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Claude CANSINO

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire informe :

Au sein de chaque structure intercommunale dite à fiscalité professionnelle unique telle Carcassonne Agglo, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être mise en place conformément à l'article 86 IV de la Loi du 12 juillet 1999 modifiant l'article 1069 nonnies C du Code Général des Impôts.

La CLECT se compose de représentants des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Le rôle principal de la CLECT est d'évaluer le coût des compétences transférées, afin que les organes de décision des communes et de l'EPCI puissent en tirer les conclusions par voie de délibération sur le montant des attributions de compensation. En outre, la CLECT devra approuver un rapport qui constituera une base de délibération pour les communes et l'EPCI.

Pour représenter la commune, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal désigne M. Claude CANSINO qui pourra être suppléé en cas d'empêchement par Mme Martine LOUBET.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Claude CANSINO



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 011-211100110-20260331-DCM192026-DE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 20/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 11

Date de la convocation :
26/03/2026

Date d'affichage : 26/03/2026

DOMAINE :
Institutions et vie
politique

SOUS-DOMAINE :
Désignation de
représentants

OBJET :
Désignation d'un
correspondant défense

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude CANSINO, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Thomas ALBY ; Jean-Baptiste BANZET ; Rémi CROT ; Guillaume DEPAUW ; Yvette DURAND ; Marie-Christine GELIS (3^{ème} adjoint) ; Eva GRAND ; Martine LOUBET (1^{er} adjoint) ; Jean-Luc SALUSTE (2^{ème} adjoint) ; Magali VIDAILLAT

EXCUSÉS :

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Claude CANSINO

Formant la majorité des membres en exercice.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211.6 et L.5211.8,

Suite aux élections municipales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un correspondant à la défense qui sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires pour la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, a procédé au vote : M. Guillaume DEPAUW est élu « correspondant défense ».

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 011-211100110-20260331-DCM202026-DE

Le Maire,

Claude CANSINO



DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 21/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 11

Date de la convocation :
26/03/2026

Date d'affichage : 26/03/2026

DOMAINE :
Institutions et vie
politique

SOUS-DOMAINE :
Désignation de
représentants

OBJET :
Désignation d'un
représentant à
l'association nationale
des Sites et Cités
Remarquables

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude CANSINO, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Thomas ALBY ; Jean-Baptiste BANZET ; Rémi CROT ; Guillaume DEPAUW ; Yvette DURAND ; Marie-Christine GELIS (3^{ème} adjoint) ; Eva GRAND ; Martine LOUBET (1^{er} adjoint) ; Jean-Luc SALUSTE (2^{ème} adjoint) ; Magali VIDAILLAT

EXCUSÉS :

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Claude CANSINO

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à l'Association Nationale des Sites et Cités Remarquables. Cette association réunit plus de 320 villes et territoires porteurs du label Villes et Pays d'art et d'histoire ou d'un Site Patrimonial Remarquable. Les adhérents souhaitent notamment partager leurs interrogations et leurs expériences sur les politiques de protection et de valorisation du patrimoine. L'association nationale constitue, pour ces villes qui font le choix de l'excellence, une plateforme d'échanges et de coopération.

Pour représenter la commune, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal désigne M. Claude CANSINO pour suivre les actions et travaux de cette association nationale

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Claude CANSINO



Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 011-211100110-20260331-DCM212026-DE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 22/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 11

Date de la convocation :
26/03/2026

Date d'affichage : 26/03/2026

DOMAINE :
Finances locales

SOUS-DOMAINE :
Divers

OBJET :
Remboursement de frais
engagés par les
conseillers municipaux
dans le cadre de leurs
missions d'élus

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude CANSINO, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Thomas ALBY ; Jean-Baptiste BANZET ; Rémi CROT ; Guillaume DEPAUW ; Yvette DURAND ; Marie-Christine GELIS (3^{ème} adjoint) ; Eva GRAND ; Martine LOUBET (1^{er} adjoint) ; Jean-Luc SALUSTE (2^{ème} adjoint) ; Magali VIDAILLAT

EXCUSÉS :

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Claude CANSINO

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire informe qu'afin de faciliter l'exercice de leur mandat, les élus municipaux peuvent bénéficier du remboursement de frais exposés dans le cadre de leurs fonctions.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **autorise** le remboursement des frais de transport et/ou de repas occasionnés par des réunions et des formations au cours desquelles les conseillers municipaux (excepté le maire et les adjoints) représentent la commune, et dans la mesure où la réunion / formation aït lieu hors du territoire communal ;
- **décide** que ce remboursement se fera sur présentation d'un état de frais et des justificatifs ;
- **dit** que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Claude CANSINO



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 011-211100110-20260331-DCM222026-DE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 23/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 11

Date de la convocation :
26/03/2026

Date d'affichage : 26/03/2026

DOMAINE :
Institutions et vie
politique

SOUS-DOMAINE :
Désignation de
représentants

OBJET :
Représentation à
l'association nationale
des Sites et Cités
Remarquables
Partenariat avec Les
Amis d'Aragon

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude CANSINO, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Thomas ALBY ; Jean-Baptiste BANZET ; Rémi CROT ; Guillaume DEPAUW ; Yvette DURAND ; Marie-Christine GELIS (3^{ème} adjoint) ; Eva GRAND ; Martine LOUBET (1^{er} adjoint) ; Jean-Luc SALUSTE (2^{ème} adjoint) ; Magali VIDAILLAT

EXCUSÉS :

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Claude CANSINO

Formant la majorité des membres en exercice.

Vu la délibération n° 21/2026 désignant M. Claude Cansino, Maire, pour suivre les actions et travaux de l'Association Nationale des Sites et Cités Remarquables à laquelle adhère la commune depuis de nombreuses années,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et en accord avec l'association « Les Amis d'Aragon », le Conseil Municipal **décide** que M. Serge Loubet, Président de cette association aragonaise, pourra participer aux actions de l'Association Nationale des Sites et Cités Remarquables pour représenter la commune d'Aragon, en lien avec M. Claude Cansino, comme cela est déjà le cas depuis 2014 (en lien à l'époque avec le maire-adjoint M. Millet).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Claude CANSINO



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 011-211100110-20260331-DCM232026-DE